

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept mars à neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, GORSE, BOURGEADE, LAMY, PARMENTIER, SABEAU.

Absents : QUEYROUX, LE GAC, BOSSOUTROT, MARIAUD, SAINNEVILLE

Secrétaire de séance : PARMENTIER Nicolas

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016	Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016
O11	Dépense courantes de Fonctionnement	363 682.80	147 274.04				
O12	charges de personnel	264 600.00	212 212.72				
O14	THLV Taxe sur les logements vacants	200.00	0.00	O13	atténuation charges (loyer Poste-remb salaires)	14 000.00	20 036.90
65	charges gestion courantes (ELUS)	56 620.00	48 923.32	70	(cantine, garderie, etang, encombrants, RODP...)	68 490.00	64 764.81
66	charges financières (intérêts des emprunts)	22 500.00	20 919.72	73	Impôts et taxes (centimes, dotation)	396 229.00	400 479.90
67	charges exceptionnelle (écritures Lotissement)	69 500.00	53 096.39	74	dotation (DGF dot solidarité)	82 690.00	83 338.92
22	Dépense imprévue	-	-	75	autres produits (loyers, location SDF)	18 800.00	16 815.13
TOTAL DEPENSE REELLE		777 102.80	482 426.19	76	Produits financiers (intérêts cpt à terme)	50.00	-
023	virement section investissement	158 000.00	-	77	produit exceptionnel (sup familial et remb divers)	2 000.00	4 186.32
042	opération ordre (Vie PALMIERI)	-	2 754.51	TOTAL RECETTE REELLE		582 259.00	589 621.98
TOTAL DEPENSE ORDRE		158 000.00	2 754.51	042	OPERATION D'ORDRE	-	2 704.51
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT		935 102.80	485 180.70	TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT		582 259.00	592 326.49
	resultat exercice	+	107 145.79				
	(592 326.49 - 485180.70)						
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016	Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016
20	immobi. incorporelles (études et recherches)	5 000.00	0.00	13	subventions (reçues du Conseil Général)	242 752.00	104 832.00
21	immobil corporelles (mobilier et matériel)	77 369.00	13 400.45	20	Immobil incorporelles		
23	immobilisation en cours (Travaux Mairie...)	721 904.99	402 951.57	10	Dotations (FCTVA + Taxes permis de construire)	43 000.00	48 337.44
	Total des dépenses d'équipement	804 273.99	416 352.02	165	Dépôts et caution. Reçus (cautions loyers)	1 160.00	539.15
10	Excédent de fonctionnement	10 326.31	-	27	Reversement du lotissement à la commune	100 000.00	116 283.21
16	Remboursement d'emprunts	20 760.00	20 353.10				
27	Autres immobilisati financières	-	-	024	Produits de cession	-	-
020	Dépenses imprévues investissement	-	-	TOTAL RECETTE REELLE		386 912.00	269 991.80
	Total des dépenses financières	31 086.31	20 353.10	021	Virem de la secti Fonct	158 000.00	-
040	Opérations d'ordre	-	2 704.51	040	Opérations d'ordre	-	2 754.51
TOTAL DEPENSE investissement		835 360.30	439 409.63	TOTAL RECETTE ORDRE		158 000.00	2 754.51
				TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT		544 912.00	272 746.31
	résultat exercice	-	166 663.32				
	(439 409.63 - 272 746.31)						

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Norbert MAGNOUX,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.
- Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Affectation des résultats :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté

352 843.80

Résultat d'investissement antérieur reporté

290 448.30

Soldes d'exécution de la section d'investissement 2016

Résultat de l'exercice	- 166 663.32
Résultat antérieur reporté	290 448.30
Solde d'exécution cumulé	123 784.98

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Dépenses	379 123.00
Recettes	155 920.00
Solde des Restes à Réaliser	- 223 203.00

Besoins de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	123 784.98
Rappel du solde des restes à réaliser	- 223 203.00
Excédent de financement	- 99 418.02

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	107 145.79
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	352 843.80
Total à affecter	459 989.59

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement :	99 418.02
TOTAL AFFECTÉ :	360 571.57

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : ASSAINISSEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016	Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016
O11	charges à caractères générales (EDF - Eau...)	20 484.24	7 228.84				
O12	charges de personnel	-	-				
O14	Redevance modernisation réseaux à Adour Garonn	2 164.00	2 164.00	O13	atténuation charges	-	-
65	charges gestion courantes (Analyses)	1 840.00	1 814.00	70	produits des services (Redevance Assain)	23 000.00	21 695.89
66	charges financières (emprunt)	1 838.43	1 447.37	73	impôts et taxes	-	-
67	charges exceptionnelles	500.00	-	74	dotation	-	-
22	Dépense imprévue	-	-	75	Aide à la performance épuratoire (adour G)	-	2 259.00
TOTAL DEPENSE REELLE		26 826.67	12 654.21	76	Produits financiers	-	-
023	virement section investissement			77	produit exceptionnelle (recouvrement dette)	0.00	0.00
042	opération ordre (amortissement)	16 264.28	16 264.28	TOTAL RECETTE REELLE		23 000.00	23 954.89
TOTAL DEPENSE ORDRE		16 264.28	16 264.28	042	OPERATION D'ORDRE	7 475.73	7 475.73
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT		43 090.95	28 918.49	TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT		30 475.73	31 430.62
	resultat exercice	2 512.13					
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTE INVESTISSEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016	Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016
20	Immobilisations incorporelles		0.00	13	subvention équipement	-	-
21	immobilisation corporelles	1 767.00	1 766.92	20	immobili incorporelles		
23	immobilisation en cours (travaux)	69 495.00	1 802.88	16	emprunt et dettes	-	-
	Total des opérations en cours			10	Dotations FCTVA		
	Total des dépenses d'équipement	71 262.00	3 569.80	106			
16	Remboursement d'emprunts	9 800.00	9 735.69	27	autres immo financières		-
27	Autres immobilisations financières		-	TOTAL RECETTE REELLE		-	-
020	Dépenses imprévues invest			021	Virem de la secti Fonct	10 000.00	
	Total des dépenses financières			040	Opérations d'ordre	16 264.28	16 264.28
040	opération d'ordre	7 475.73	7 475.73	TOTAL RECETTE ORDRE		26 264.28	16 264.28
	TOTAL DEPENSE investissement	88 537.73	20 781.22	TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT		26 264.28	16 264.28
	resultat exercice	- 4 516.94					

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Norbert MAGNOUX,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 Assainissement.
- Déclare que le Compte de gestion Assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Affectation des résultats :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	22 615.22
Résultat d'investissement antérieur reporté	62 273.45

Soldes d'exécution de la section d'investissement 2015

Résultat de l'exercice	- 4 516.94
Résultat antérieur reporté	62 273.45
Solde d'exécution cumulé	57 756.51

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Dépenses	67 692.00
Recettes	0.00
Solde des Restes à Réaliser	- 67 692.00

Besoins de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	57756.51
Rappel du solde des restes à réaliser	- 67 692.00
Excédent de financement	- 9 935.49

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	2 512.13
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	22 615.22
Total à affecter	25 127.35

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Besoin de financement de l'investissement :	9 935.49
TOTAL AFFECTÉ :	15 191.86

Vote du Compte Administratif 2016 « Lotissement »

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016	Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016
O11	charges à caractères générales (frais Couturon)						
O12	charges de personnel						
O14	atténuation de produit			O13	atténuation charges	-	-
65	charges gestion courantes	10.00		70	produits des services (Vie de lots)	65 331.40	63 331.40
66	charges financières			73	Impôts et taxes	-	-
67	charges exceptionnelles			74	dotation	-	-
22	Dépense imprévue	-		75	autres produits	9.64	
	TOTAL DEPENSE REELLE	10.00	-	76	Produits financiers		
023	virement section investissement			77	produit exception (moins value terrains)	52 951.54	52 951.81
042	opération ordre	420 520.12	418 520.75		TOTAL RECETTE REELLE	118 292.58	116 283.21
	TOTAL DEPENSE ORDRE	420 520.12		042	OPERATION D'ORDRE	302 237.54	302 237.54
	TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT	420 530.12	418 520.75		TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	420 530.12	418 520.75
	resultat exercice	-			report n-1		
					TOTAL		
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTE INVESTISSEMENT			
Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016	Chapitre	intitulé	BP 2016	CA 2016
20	immobilisations incorporelles			13	subvention équipement	-	-
21	immobilisation corporelles		-	20	Immobilisations incorporelles		
23	immobilisation en cours		-	16	emprunt et dettes	-	-
	Total des opérations en cours			10	Dotations FCTVA		
	Total des dépenses d'équipement		-	106			
16	Remboursement à la commune	118 282.58	116 283.21	27	autres immo financières		-
27	Autres immobilisations financières		-		TOTAL RECETTE REELLE	-	-
020	Dépenses imprévues invest			021	Virement de la secti Fonct		
	Total des dépenses financières			040	Opérations d'ordre	420 520.12	418 520.75
040	opération d'ordre	302 237.54	302 237.54		TOTAL RECETTE ORDRE	420 520.12	418 520.75
	TOTAL DEPENSE investissement	420 520.12	418 520.75		TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	420 520.12	418 520.75
	TOTAL				TOTAL		
	resultat exercice	-					

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Norbert MAGNOUX,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 Lotissement.
- Déclare que le Compte de gestion Lotissement dressé pour l'exercice 2016 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Modification des statuts de la communauté d'agglomération TULLE'AGGLO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-17, L.5211-20, L.5211-41 et L.5216-5 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'arrêté du Préfet en date du 15 septembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Tulle'Agglo,

VU les statuts en vigueur de Tulle Agglo ;

VU la délibération du conseil communautaire de Tulle Agglo du 23 janvier 2017 approuvant les modifications des statuts notamment des articles n° 4 « compétences » n° 5 « conseil d'administration » et n° 6 « bureau » afin de prendre en compte l'extension de son périmètre et de les mettre en conformité avec l'évolution de ses compétences ;

VU la notification du Président de Tulle'Agglo en date du 26 janvier 2017,

CONSIDERANT qu'il revient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer dans les 3 mois suivant la notification sur cette modification des statuts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE, la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Tulle,
- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle Agglo.

Participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale des syndicats d'électrification de la Corrèze

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze sera de 4034.79 € pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze.

Participation à la gestion du centre de secours de Montaignac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entente intercommunale pour la gestion du centre de secours de Montaignac s'est réunie le 15/02/2017 pour statuer sur les réalisations budgétaires 2016, le projet de budget 2017 et demande aux communes adhérentes de régler la participation de l'année 2017 qui est pour EYREIN de 9636.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de régler la participation de l'année 2017 (soit 9636 €).
- Approuve à l'unanimité les documents présentés.

Modification du tarif de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier un tarif de location de la salle des fêtes concernant la « soirée sans cuisine » pour l'anniversaire des jeunes de la commune de moins de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- décide que le tarif de location de la salle des fêtes « soirée sans cuisine » sera de 50 € pour les moins de 20 ans et applicable à compter du 07 mars 2017.

Revalorisation de l'indemnité du maire et des adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique soit l'indice 1022 en application du décret 2017-85 du 26 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide que les indemnités seront calculées comme il est proposé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2017.

Entretien des chaudières communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées afin de faire une proposition de prix pour l'entretien des chaudières communales (Salle des fêtes, Mairie, Maison des Assistantes Maternelles, Ecole et Cantine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le devis le moins disant proposé par l'entreprise A.M.S.A.V.
- Autorise le Maire à signer le devis.

Proposition du syndicat intercommunal d'électrification

La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze peut faire bénéficier notre commune d'une dotation financière afin de remplacer prioritairement les lampes à vapeur de mercure et les luminaires boules pour un montant de 7701.50 €, permettant ainsi de remplacer 10 lampes à vapeur de mercure sur 10 existantes, et 1 luminaire boule sur 1 existant.

Pour ces travaux, il resterait à la charge de la commune la somme de 2010.75 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour ces travaux,
- Autorise le Maire à signer tous documents à intervenir.

AFFAIRES DIVERSES

Couverture de la cantine

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de faire recouvrir le bâtiment de la cantine et présente un devis de l'entreprise SOULIER qui permettra de demander une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, est d'accord pour la réalisation de ces travaux mais demande que d'autres entreprises soient consultées.

Mr PARMENTIER demande que l'accès à la cantine soit couvert.

Mr le Maire répond que ceci sera inclus dans le dossier « accessibilité »

Tracteur :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vétusté du tracteur de la commune, acheté en 1995. Il a demandé un devis pour un tracteur d'occasion.

Le Conseil Municipal demande d'autres devis ainsi que le prix d'un tracteur neuf.

Terrain à vendre

Le Maire informe l'assemblée que le terrain jouxtant la mairie est en vente.

Après discussion, le conseil municipal demande au maire de faire valoir le droit de préemption de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

C. BOURGADE :

Demande si les panneaux qu'elle avait demandés pour interdire la voie devant sa maison sont arrivés.

Le Maire lui répond qu'ils seront mis en place par les employés communaux dans les prochains jours .

- signale que des jeunes de la commune font de la moto dangereusement sur les talus de la RN 89.

I. LAMY :

- signale que l'abri bus au Buisson a été vandalisé.
- demande qu'une buse soit installée devant sa maison pour évacuer l'eau de pluie qui stagne.

JF SALLES :

- signale que les employés communaux ont élagués les arbres à Treinsoutrot mais pas à Treins.

N. MAGNOUX :

- informe l'assemblée que des dégradations ont été faite sur le stade et notamment dans les buts (des pétards ont été retrouvés).

B. GORSE :

- informe l'assemblée de la demande de Mme BECH (Patrimoine) qui souhaite que la chorale de SARRAN donne un concert à EYREIN pour 150 €.

Elle souhaiterait à cette occasion faire une exposition ainsi qu'un pot de l'amitié qui serait offert par la commune.

Après en avoir débattu, le conseil municipal ne peut se substitué au foyer rural et suggère que Mme BECH prenne la direction du foyer rural culture puisqu'il détient un compte avec suffisamment d'argent pour faire des manifestations.

La séance est levée à 11h30